

10 avril 1858 : Incendie du Tamiset.

10 avril 1858 : La grange de Chalame au lieu dit le Tamiset est incendiée.

Le maire demande à l'autorité supérieure que quelques pieds de hêtres soient délivrés à la commune pour être employés à cette reconstruction.

Vu le devis estimatif des fournitures nécessaires pour la reconstruction de la ferme de Chalam prend en considération l'exposé du maire dont il reconnaît la justesse ; il demande l'autorisation de la construction et vote pour cet objet la somme du devis, soit 4525,78 francs

2 mai 1858 : Le maire en réunion du conseil demande à l'autorité supérieure que la vente ordinaire de la coupe des bois dans la forêt de Chalame soit accordée à la commune en délivrance pour la reconstruction et réparation de la grange de Chalame incendiée.

Le conseil approuve cette demande à charge par les habitants d'acquitter le vingt centimes revenant à l'état.

1858	2 Mai	Chalame Coupe - (incendié)	Demande la vente de la coupe ord ^e pour réparer et reconstruire la ferme de Chalame incendiée le 10 avril 1858 — 1.
2	2	Chalame four à chaux	Demande l'autorisation de construire un four à chaux pour reconstruire la grange incendiée le 10 avril 1858 — 2.
2	2	Chalame (Devis)	Vote du Devis de la reconstruction de la ferme du Camuzet montant à 4525 francs 78 centimes — 1.

Après une année la ferme qui a été incendiée n'est toujours pas reconstruite et il est urgent de procéder à ces réparations car cette ferme est d'une grande utilité. Le conseil en réunion examine un devis de reconstruction pour la somme de quatre mille cinq cent vingt cinq francs et 78 centimes.

8 août 1858 : Devis Carrier.

Le conseil municipal accepte le devis de l'architecte Carrier pour la reconstruction de Tamiset pour 3208,73 francs.

1858	8 Août	Chalame Devis	Vote du Devis Carrier montant à 3208 ⁷³ reconstruction de la ferme du Camuzet incendiée le 10 avril 1858 — presser les travaux avant la mauvaise saison — 1.
------	--------	------------------	--